



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 953 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la rémunération des médecins représente 21 % du budget de la santé et des services sociaux lequel constitue 38 % des dépenses de l'État québécois;

CONSIDÉRANT QUE le revenu des médecins québécois est supérieur de 11,5 % à celui de leurs homologues ontariens, lorsque comparé en fonction des coûts de la vie;

CONSIDÉRANT QUE les médecins québécois gagnent 7,6 fois le salaire moyen des Québécois alors que ce rapport est de 3 fois pour les médecins français et quatre fois pour les médecins britanniques;

CONSIDÉRANT QUE le Québec se situe au dixième rang des provinces canadiennes pour le temps d'attente pour rencontrer un médecin;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération à l'acte :

- amène les médecins à encourager leurs patients à consommer plus de soins;
- entraîne des coûts de gestion importants;
- n'incite pas les médecins à déléguer des actes à d'autres professionnels de la santé.

CONSIDÉRANT QUE le droit d'incorporation accordé aux médecins en 2007 leur permet de réduire substantiellement leur niveau d'imposition et diminue d'autant les revenus du gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE d'autres modes de rémunération sont possibles et permettent d'assurer un meilleur accès aux services de santé pour l'ensemble de la population;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de revoir le mode de rémunération des médecins afin de réduire la part du budget du gouvernement consacrée à la rémunération des médecins et assurer une meilleure accessibilité aux services de santé et aux services sociaux.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Diane Lamarre, députée de Taillon

5/06/2018

Date de signature de l'extrait